

INFORMATIONS GENERALES 2024/2025

1. DEMANDES AMENAGEMENTS SCOLAIRES : PAI – PAP – MDPH

Afin d'accompagner au mieux votre enfant dans sa scolarité, nous devons recueillir votre (vos) demande(s) d'aménagement(s) scolaire(s).

- Pour une demande de PAI : votre 1^{ère} demande ou le renouvellement (les soins) ;
 - Pour les nouveaux élèves : la demande de PAP, adaptation pédagogique ;
 - Pour les dossiers MDPH : la notification, le GEVASCO ;
- **Merci de vous adresser à l'infirmière Madame FORGEAT à l'adresse infirmerie@ecparay.fr.**
- Pour les PAP et GEVASCO en place dans l'établissement en 2023/2024, ils seront reconduits à la rentrée en lien avec le professeur principal. Si vous ne souhaitez pas la reconduction de celui-ci, merci de contacter le professeur principal avant le 18 octobre 2024.

2. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le sol du gymnase est équipé d'un revêtement spécial. En conséquence tous les utilisateurs du gymnase seront contraints de prendre des précautions d'utilisation (paire de chaussures réservée à l'usage du gymnase).

Chaque élève devra se munir (le tout marqué au nom de l'élève) :

- * d'un survêtement, d'un short, d'un tee-shirt,
- * d'un maillot, d'un bonnet de bain et une serviette éponge pour les élèves entrant en 6[°]
- * d'un sac réservé au rangement de cette tenue,
- * d'une paire de chaussures de sport pour l'extérieur,
- * d'une paire de chaussures de sport uniquement réservée à l'intérieur du gymnase
- * une paire de chaussettes de rechange

ATTENTION : PAS D'OBJET DE VALEUR NI BIJOUX.

3. PHOTO D'IDENTITE

Tous les élèves devront apposer **une photo d'identité récente** sur leur carnet de correspondance dès la première semaine de rentrée.

4. FOURNITURES

Une liste de fournitures est disponible sur notre site : www.ecparay.fr et a été transmise sur le site ECOLE DIRECTE.

Le jour de la rentrée, chaque élève sera muni du nécessaire de base (trousse, feuilles, agenda, calculatrice...). Un carnet de correspondance sera remis à chaque élève.

5. ELEVES INTERNES

Les Parents sont invités à fournir :

- * **1 traversin ou oreiller avec son enveloppe**
- * **1 alèse plastifiée pour lit de 1.90 m x 0.85 m**
- * 2 paires de draps (à changer régulièrement)
- * 1 ou 2 couvertures ou couette pour lit de 1.90 m x 0.85 m
- * 1 paire de chaussures légères (pantoufle, mule, etc...)
- * Nécessaire et serviettes de toilette

Ces articles doivent être marqués au nom de l'élève

Pour fermer l'armoire personnelle et le bureau de la chambre, il faudra se munir de 2 cadenas, (diamètre maximum 0.7 cm) avec 2 clés dont **une sera obligatoirement remise au surveillant de l'élève.**

Nous recommandons vivement aux élèves internes de ne pas apporter d'objets de valeur ni de somme d'argent trop importante, l'établissement ne pouvant être tenu pour responsable en cas de vol.

- ❖ ***Le jour de la rentrée, les élèves se présenteront directement à leur internat à partir de 7h30 ou 12h30 (pour les classes rentrant l'après-midi) : un SMS de confirmation du lieu d'internat (rue Pasteur ou rue Desrichard) vous sera envoyé fin août.***

INFORMATION POUR LES ELEVES INTERNES DU DIMANCHE SOIR :

Compte-tenu du nombre d'élèves internes qui arrivent le dimanche soir, il se peut que la nuit du dimanche au lundi, votre enfant soit hébergé sur un internat différent du sien habituel. Dans ce cas, vous serez informé dès la rentrée et nous vous demanderons de fournir à votre enfant un duvet ou un sac de couchage qui sera stocké sur place.

6. REPAS demi-pensionnaires et internes

• Repas de midi

Ils sont pris aux restaurants scolaires. Une empreinte palmaire sera effectuée pour chaque nouvel élève.

Approvisionnement du compte restauration pour le repas de midi :

- Avant la rentrée, les parents des nouveaux entrants recevront un mail pour se connecter sur le compte « TURBOSELF espace numérique » pour approvisionner le compte par paiement en ligne.
- Ou pourront remettre, à leur enfant, un chèque à l'ordre de SODEXO (de préférence, plutôt que des espèces).

Pour les internes :

- **Repas du soir** : Ils sont pris au restaurant scolaire des lycées et sont compris dans le forfait internat.
- **Petits-déjeuners** : Ils sont servis au sein des internats et sont compris dans le forfait internat.

7. CONGES 2024/2025 (ZONE A)

TOUSSAINT	Du vendredi 18 octobre 2024 (fin des cours) Au lundi 4 novembre 2024 (matin) Attention : journée pédagogique pour les enseignants le lundi 4 novembre (pas de cours pour les élèves ce jour-là)
NOEL	Du vendredi 20 décembre 2024 (fin des cours) Au lundi 6 janvier 2025 (matin)
HIVER	Du vendredi 21 février 2025 (fin des cours) Au lundi 10 mars 2025 (matin)
PRINTEMPS	Du vendredi 18 avril 2025 (fin des cours) Au lundi 5 mai 2025 (matin)
8 MAI	Du mercredi 7 mai 2025 (fin des cours) Au lundi 12 mai 2025 (matin)
ASCENSION	Du mercredi 28 mai 2025 (fin des cours) Au lundi 2 juin 2025 (matin)
DEBUT DES VACANCES D'ETE	Vendredi 4 juillet 2025